

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

COUPE REGIONALE INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES CHEMILLE – 19 AOUT 2018

	ORGANISATION : Récompenses : Ligue Régionale Sécrétariat : Ligue Régionale, Comité Dépt 49 et club local	25 m x 5
	Catégories d'âge : Toutes Catégories	Nota : depuis la saison sportive 2012/2013, les nageurs(ses) nés en 2004, 2005 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, pass'sport de l'eau et le pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace ExtraNat.
	Proposition sur www.extranat.fr Du Jeudi 9 Aout au Jeudi 16 Aout minuit	TARIF : 23.00 € par équipe
Le règlement par chèque libellé à l'ordre de la Ligue Régionale des Pays de la Loire et envoyer à la Ligue Régionale de Natation : 44 rue R. Rolland – BP 90312 – 44103 NANTES CEDEX 04 après validation des engagements sur EXTRANAT. Aucun engagement ne sera accepté sur le bord du bassin. Aucun hors course		

PROGRAMME :

1 ^{ère} REUNION	2 ^{ème} REUNION
<i>Ouverture des portes : 8 h – 00</i> <i>Début de l'épreuve : 9 h 00</i>	<i>Ouverture des portes : 13 h 45</i> <i>Début de l'épreuve : 14 h 30</i>
50 Papillon Dames/ Messieurs 100 Dos Dames/Messieurs 50 Brasse Dames/Messieurs 100 Libre Dames/Messieurs 200 4 Nages Dames/Messieurs	100 Papillon Dames/Messieurs 50 Dos Dames/Messieurs 100 Brasse Dames/Messieurs 50 Libre Dames/Messieurs 200 Libre Dames/Messieurs
ENTRACTE 15 mn 4 x 100 Libre Dames/ Messieurs	ENTRACTE 15 mn 4 x 100 4 Nages Dames/Messieurs

REGLEMENT

Chaque club pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de cinq ou six nageurs, 1 seul nageur par épreuve.

Si l'équipe est composée de cinq nageurs, un nageur peut participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Si l'équipe est composée de six nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelle par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (cinq nageurs minimum)

Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soit complètes.

- Règle des transferts : un nageur transféré d'une activité hivernale vers un club d'été ne peut pas entrer dans 1 équipe interclub l'année de son transfert (s'il était licencié en activité annuelle l'année sportive précédente)

RECOMPENSES INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES

Une coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons

Une médaille à chaque nageur et nageuse des 3 premières équipes filles et garçons.